

Ce projet de loi qui a pour objet la création d'un ministère de la Santé nationale et du bien-être public appartient à la même catégorie de mesures que le bill établissant un ministère de la Reconstruction. Je crains fort cependant que ce ne soit là qu'un geste pour dissimuler la faillite de notre économie. Ce n'est pas en instituant de nouveaux ministères que nous réaliserons la reconstruction et la réforme de notre régime social. En premier lieu, ce ministère doit être animé du désir de redresser les erreurs de notre régime économique. Il doit ensuite être revêtu du pouvoir d'apporter les changements qui s'imposent et ce pouvoir doit lui venir d'un Gouvernement élu conformément aux principes démocratiques. A moins que ne soit modifiée notre conception de la vie industrielle du Canada, des départements comme ceux-là auront été établis en vain. A moins que notre vie économique ne soit mue par d'autres mobiles que ceux dont elle s'inspire actuellement, je ne puis concevoir pour l'après-guerre qu'une nouvelle période d'indigence et d'incertitude qui, à la longue, nous acheminera vers un nouveau conflit. Le régime économique que nous avons connu au pays et dans d'autres pays où l'entreprise privée irresponsable et les monopoles ont la haute main sur la vie économique de la population et s'enrichissent à même les guerres, continuera d'exister. On pourrait s'imaginer, à la lecture de bills comme ceux dont la Chambre a été saisie, que la population canadienne va connaître un changement, qu'elle peut envisager un genre de vie nouveau au Canada. Malheureusement, quand nous voyons ce qui se passe dans la vie industrielle du pays, nous constatons que l'entreprise privée est si solidement retranchée...

M. MacNICOL: L'honorable député parle d'une chose dont il ne connaît pas le premier mot.

M. CASTLEDEN: Magnifique! En d'autres occasions, l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) a prétendu qu'il ne croit pas...

M. MacNICOL: L'honorable député parle d'une chose dont il ne connaît absolument rien. Nous avons entendu ces propos avant aujourd'hui.

M. CASTLEDEN: L'honorable député nous a déjà dit quels sont ceux qui, d'après lui, devraient siéger en cette enceinte.

M. MacNICOL: Nous en avons assez de cela. L'honorable député est peut-être bon instituteur, mais il ne connaît rien à cette question.

M. CASTLEDEN: L'honorable député est d'avis que seuls ceux qui ont fourni des emplois dans le passé devraient siéger à la Chambre des communes.

M. MacNICOL: L'honorable député n'a jamais fourni d'emploi à d'autres qu'à celui qu'il a engagé pour tondre son gazon. Il devrait parler de choses qu'il connaît.

M. CASTLEDEN: C'est ce que je fais. Je parle de la crise et du chômage, des jeunes gens qui ne pouvaient vivre sur leur terre, qui ne pouvaient trouver du travail (il y en avait des milliers), de ce million de gens qui émargeaient à l'assistance publique sous notre régime économique d'avant-guerre; je soutiens que tout cela n'était pas nécessaire dans un pays d'abondance comme le Canada. Je constate avec regret que l'entreprise privée tend actuellement, comme toujours, à renforcer sa position. Maintenant qu'elle s'aperçoit que les bénéficiaires ne constituent plus un ressort suffisant, elle veut que l'Etat lui garantisse sa position. On en trouve, dans les dépositions faites devant le comité de la restauration, plusieurs exemples frappants. Qu'on me permette de citer le passage suivant:

On pourrait faire observer que certaines sociétés commerciales s'adonnant actuellement à des besognes de guerre doivent faire face à l'incertitude parce que le gouvernement fédéral n'a pas encore exposé clairement la façon dont il disposera de la machinerie et de l'outillage qu'il possède et qu'il a mis à la disposition de ces sociétés pour leur permettre de remplir leurs contrats de guerre.

Une de ces compagnies, dans un mémoire présenté au conseil de la restauration, disait en toutes lettres que, si on lui permettait d'acheter les machines-outils, l'outillage et les matières premières en sa possession pour une somme nominale, du moment qu'elle pourrait prouver qu'elle les ferait servir à la production, elle s'engageait à fournir du travail à tous ceux de ces 480 employés qui désiraient rester à son service après la guerre, ainsi qu'aux 250 ou 300 autres qui lui reviendront à leur libération des forces armées.

Plusieurs cas de ce genre furent signalés à notre comité. La population canadienne a les moyens de se procurer les denrées alimentaires, les vêtements, les logements et les divers services qu'elle peut utiliser. Elle a les moyens de se procurer tout ce dont elle a besoin. Les ressources nécessaires à cette fin ne manquent pas au Canada. Le sachant, la population canadienne ne tolérera pas la répétition de l'état de choses qui existait auparavant. Notre sécurité sociale et notre bien-être dépendent de notre habileté à répartir les biens et services entre ceux qui en ont besoin. Dans le passé, les ressources naturelles de notre grand pays ont été abandonnées à des entreprises privées irresponsables et, dans bien des cas, des mo-